

Conséquences financières de la crise sanitaire : des solutions existent

La crise sanitaire liée au virus Covid-19 peut engendrer des difficultés matérielles et financières, en particulier pour les personnels les plus précaires. Le SE-Unsa a demandé au ministère de débloquer des fonds d'urgence afin de venir en aide à un plus grand nombre de collègues dans ce contexte si particulier. En cas de difficultés financières, il est possible de solliciter dès maintenant :

• Une aide financière d'urgence

Pour répondre aux difficultés passagères rencontrées par les personnels, il existe deux dispositifs d'aides financières en fonction de leur situation et qui peuvent être cumulables :

- les aides urgentes et exceptionnelles non remboursables ;
- les prêts à court terme sans intérêts.

Les stagiaires, titulaires, contractuels et retraités peuvent en bénéficier sous conditions de ressources.

Pour faire une demande, il faut prendre contact avec l'assistante sociale de son département. L'aide est ensuite attribuée par la commission départementale d'action sociale (CDAS) ou la commission académique d'action sociale (CAAS). Ces instances, même si elles ne peuvent pas être réunies physiquement actuellement, continuent néanmoins à fonctionner à distance.

• Un logement temporaire d'urgence

Certaines préfectures ont débloqué des logements d'urgence pour les agents de la Fonction publique impliqués dans la gestion de la crise (les personnels accueillant les enfants de soignants par exemple et qui souhaitent être logés pour ne pas contaminer leur entourage). Pour bénéficier de cette mesure, il faut prendre contact avec la Srias (section régionale interministérielle d'action sociale) dont les coordonnées sont disponibles sur le site de chaque académie).

• Un accompagnement juridique

Les services sociaux de certaines académies proposent des consultations juridiques à titre gratuit : avocat ou conseiller en économie sociale et familiale par exemple.

Prendre contact avec l'assistante sociale du rectorat permet d'être orienté vers les interlocuteurs dédiés.

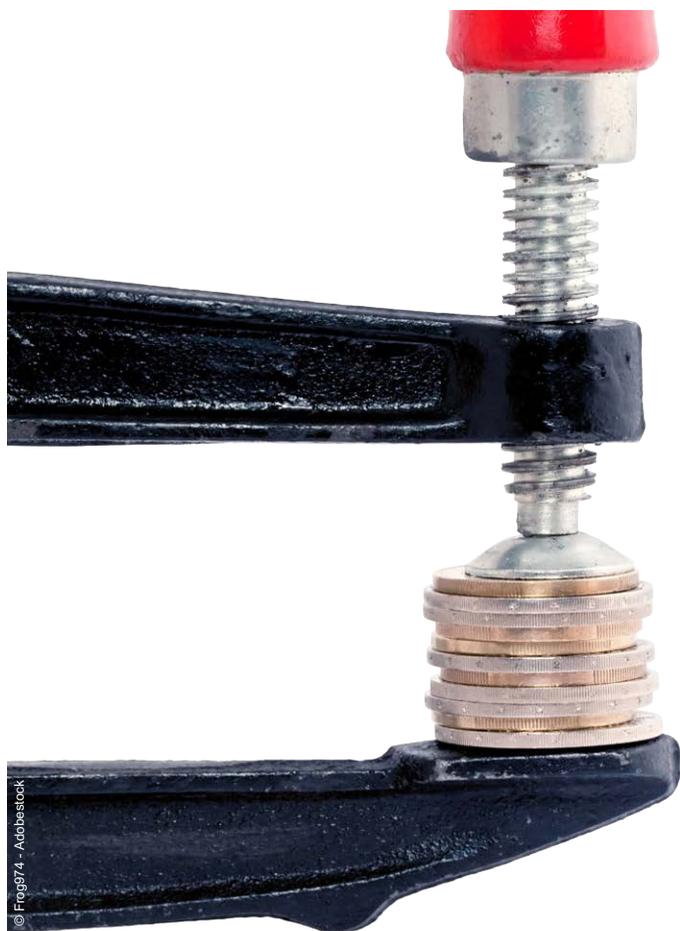
Angéline Bled-Pastorino



Toute l'attention doit être portée sur la protection des personnels les plus fragiles.

Le SE-Unsa y veille et vous accompagne dans vos démarches, alors n'hésitez pas à contacter votre section départementale du SE-Unsa pour toute question !

Contact section



Nouvelle attaque de la Cour des comptes contre la voie pro

La voie pro coûtant à juste titre plus cher que la voie générale et technologique du fait des plateaux techniques, de la diversité des formations (...), la Cour des comptes a fait des propositions pour en réduire le coût.

Regrouper les lycées

Cette idée, mise en place au détriment des collègues, n'est pas nouvelle : des fusions LGT-LP, entre autres, ont déjà eu lieu.

Assouplir l'offre de formation

La cour juge l'offre de formation trop statique. Elle semble méconnaître le travail actuellement réalisé au sein des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop). Les rectorats et les régions travaillent de concert afin de trouver un équilibre entre les besoins du tissu économique et les exigences du Service public d'Éducation.

Mettre fin au corps des PLP

Sous couvert de lutter contre le manque de considération des PLP, la Cour veut fusionner les corps des PLP et des certifiés. Cette proposition à visée purement budgétaire faisant fi des personnels n'est ni réaliste, ni acceptable.

Annualiser les obligations de service

Ce vieux rêve libéral que la Cour voudrait généraliser à tous les enseignants serait d'abord testé dans les LP, le suivi des formations en milieu professionnel (PFMP) étant notamment dans le collimateur. Cette annualisation serait le premier pas vers une remise en cause du statut de tous les enseignants.

Le SE-Unsa revendique la valorisation de la voie pro qui concilie mission de service public et besoins du marché du travail ainsi que la garantie du statut des PLP.

Mohamed Attia

[Lire l'analyse plus détaillée](#)

ENSEIGNANTS À L'ÉTRANGER ET COVID-19

Plusieurs enseignants travaillant dans des établissements hors du territoire français nous apportent leur témoignage sur la façon dont ils traversent la crise.

Cette semaine, Luc, enseignant à Pékin, nous explique comment il a vécu la fermeture de son établissement et comment il organise lui-aussi la continuité pédagogique avec ses élèves.

[Témoignage](#)

Concours de recrutement

REPORT À JUIN ET JUILLET

Après une première décision de suspension des concours prévus jusqu'au 5 avril, les ministères de l'Éducation nationale et de la Recherche et de l'enseignement supérieur ont finalement annoncé le report de tous les concours aux mois de juin et juillet. Ces nouvelles mesures restent toutefois soumises à l'évolution du contexte épidémiologique de notre pays.

Le SE-Unsa est mobilisé pour permettre aux candidats ainsi qu'aux jurys de connaître le plus tôt possible les calendriers et d'éventuelles évolutions de modalités de ces épreuves reportées. Il est en lien avec le ministère pour que les informations soient données dans des délais rapides et s'assurer que les candidats pourront concourir dans des conditions d'égalité de traitement et de sécurité sanitaire garanties.

Le SE-Unsa veut permettre aux candidats de dépasser le plus vite possible la déstabilisation et de se remobiliser. Malgré cette crise sanitaire sans précédent, l'Éducation nationale a besoin de nouveaux professeurs, CPE, PsyEN stagiaires dès la rentrée 2020.